*

	INFORMATION N°2
	DESTINATAIRES
	• Membres du Comité Directeur • Clubs et arbitres du CD27 • Site Comité

MISE EN PLACE PEREQUATION

Cette information concerne tous les clubs ayant des championnats seniors départementaux

Comme cela a été évoqué lors de l'AG le 12 juin 2026, le Comité met en place une caisse de péréquation à partir de cette saison pour les championnats Pré Régionaux Masculin et Féminin.

L'estimation pour cette saison a été faite en fonction des coûts d'arbitrage relevés sur la saison 2025/2026 (voir montants sur le règlement joint).

Afin de simplifier les paiements des indemnités aux arbitres, la caisse de péréquation se chargera également des indemnisations des arbitres sur les autres championnats ainsi que les matchs de Coupe de l'Eure.

Pour les clubs : La mise en place étant en cours auprès de la banque, nous vous transmettrons courant octobre les modalités de prélèvements.

Pour les arbitres : les indemnités des rencontres du mois de septembre seront versées au plus tard le 15 octobre 2026.

Vous trouverez toutes les précisions dans le règlement ci-joint.



Plus aucun chèque ne doit être établi quelle que soit la rencontre.

16 septembre 2026	**SIGNATAIRE** P. HENRY Président CD27